

MAITRISE D'OUVRAGE

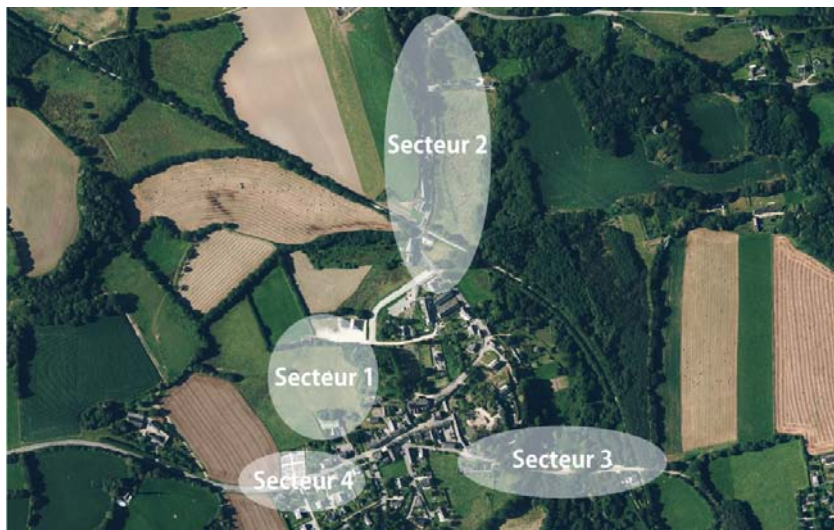
Commune du Juch
Représenté par :
Mr TANGUY Patrick
Maire
5 Rue Louis Tymen
29100 LE JUCH
02 98 74 71 50

COMMUNE DU JUCH

Aménagement des entrées de bourg et d'une liaison piétonne au Juch

MAITRISE D'ŒUVRE

A-MAR paysage et urbanisme
4 rue du centre
29100 DOUARNENEZ
Tél : 02 98 91 81 24
Port : 06 11 57 94 59
contact@a-mar-paysage.fr



DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER

PA1 - PLAN DE SITUATION

PA2 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMENAGEMENT

PA1 – PLAN DE SITUATION

Localisation de la commune à l'échelle des grands axes

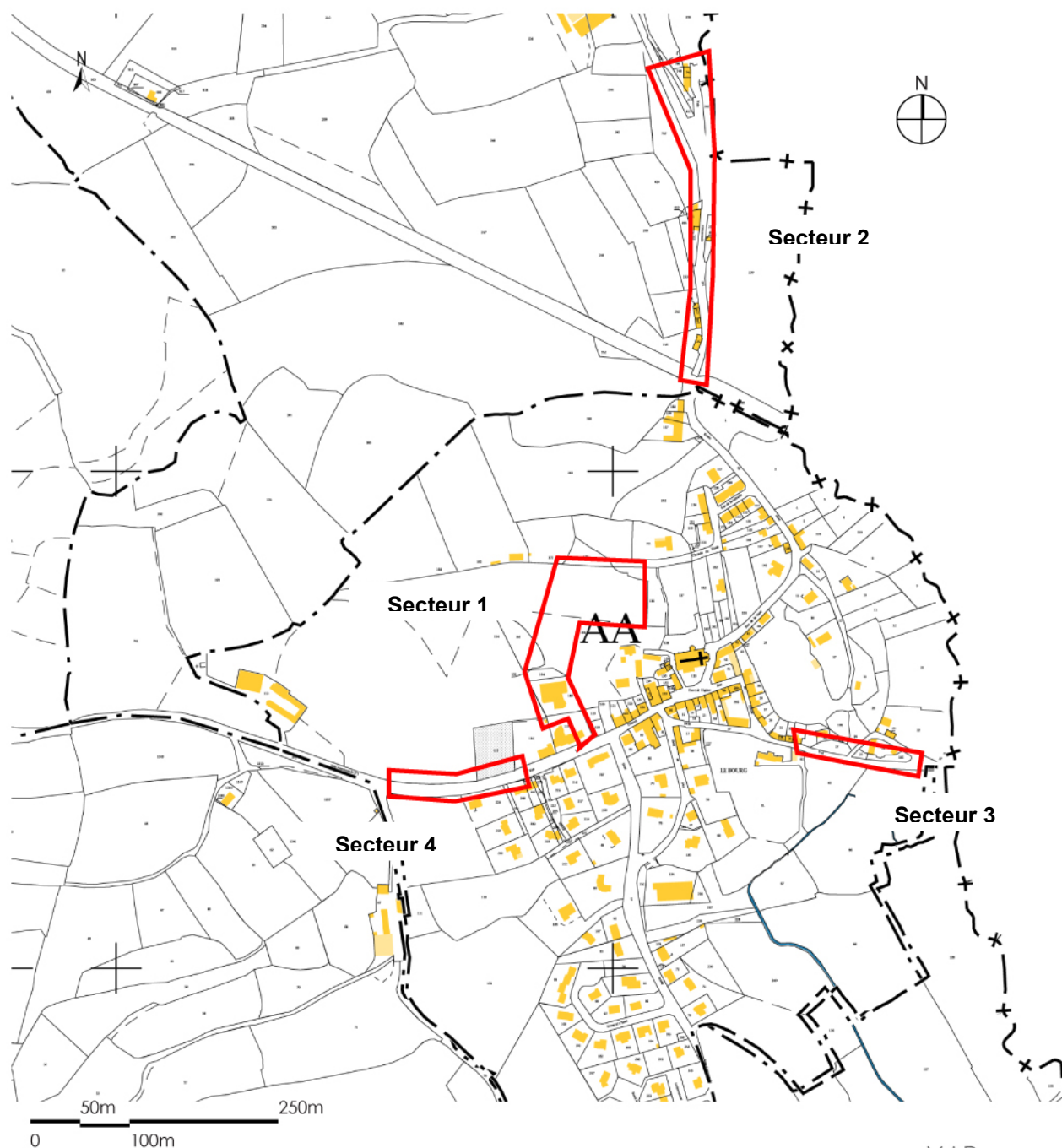
Le Juch est une commune rurale du centre du département du Finistère. La commune est située près de la Baie de Douarnenez au nord-ouest de Quimper et au sud-est Douarnenez.



Localisation du projet à l'échelle de la commune



Localisation des trois secteurs de projet



PA2 – NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMENAGEMENT

LE TERRAIN ACTUEL

Secteur 1 : Les abords de la salle polyvalente - liaison douce salle polyvalente /stade, espaces jeux

Actuellement la Salle polyvalente s'adresse sur les arrières de la mairie et tourne le dos au paysage de la vallée du Ris qui se déploie au nord. La mairie a acquis une parcelle longitudinale Nord/Sud qui s'étend jusqu'à la « plaine de loisirs » accueillant le stade, une aire de jeu pour les enfants et un petit terrain multisport. Cet espace est proche de la voie verte (Quimper / Douarnenez). Le vallon offre une qualité de paysage immédiat (bocage / pâture / zone humide) et des vues lointaines jusqu'au coteau du Bois du Nevet. Le terrain présente une dénivelée relativement douce et la remise à l'air libre du ruisseau (busé) crée des petits méandres sur la partie Ouest. Depuis le bas du terrain on a une vue sur l'ensemble du bourg et on aperçoit la flèche de l'Eglise du Juch. Une lisière arborée sur la face nord souligne l'interface avec la plaine de loisirs.



Secteur 2 : L'entrée Nord – Rulosquet

Cette entrée nord du Juch est le deuxième accès important depuis l'axe Brest / Briec / Quimper. La partie nord du secteur offre une qualité paysagère depuis le carrefour de la RD39 jusqu'au premier carrefour (niveau du moulin) : présence du ruisseau, boisement. La longueur «peu habitée» jusqu'à la voie verte est très dégagée et linéaire entraînant un encouragement à la vitesse excessive. Les quelques habitations sont en bordures de voie et n'offre pas de recul par rapport au trafic ce qui accroît le sentiment d'insécurité. Les vues vers la plaine humide restent assez confidentielles. L'espace public immédiatement au nord du croisement avec la voie verte est pincé avec les premières maisons mais suffisamment large pour que deux véhicules se croisent. Là encore le piéton est en insécurité. Les profils de voie et bas-côtés sont contraints par les rives talutées à l'ouest et le dénivelé à l'Est (côté prairie humide).



Secteur 3 : L'entrée Est - Hent ar Veil

L'entrée Est offre une richesse à la fois en terme de paysage mais aussi et de patrimoine. Cette zone très boisée (la voie est accompagnée d'une voute d'arbre) est le point de rencontre de la voie Hent ar Veil, de la voie verte, du cours d'eau du Ris, des bras de ruisseau multiples qui alimentait le moulin. Au niveau patrimoine, un bel ensemble d'anciens bâtis et du moulin émerge de l'unique clairière de cet espace du vallon. La route monte ensuite avec un dénivelée importante vers le centre bourg. Arrivé en haut de la côte, un tissu urbain avec bâti ancien, continu et dense s'oriente vers un autre vallon au sud. Là la route est plus étroite.



Secteur 4 : L'entrée Ouest - Louis Tymen

L'entrée Ouest est la route principale d'accès depuis l'axe Douarnenez / Quimper. La séquence à aménager de la voie se situe en contrebas d'une côte importante cadrée par une haie plantée de conifères haute et opaque. Après cet effet de couloir, l'ouverture sur le centre bourg et son seuil apparaît sans transition. Cette dénivelée importante encourage la prise de vitesse. L'intérêt de cette séquence, est la vue sur le vallon, le cimetière et au loin l'Eglise. Sur l'autre rive, la frange du lotissement plus récent n'offre pas de lisière en interface ville / campagne. Un muret doublé d'un talus planté longe la rive Sud et créent un effet de resserrement. Un dispositif de ralentissement (dos d'âne) se trouve au bout du muret. A l'approche de la mairie et jusqu'aux abords de l'église, la qualité des aménagements (pavage, béton avec agrégat, alignement de chêne) marque le cœur du bourg.



Dans ce contexte, les enjeux d'aménagement sont :

Secteur 1 : Les abords de la salle polyvalente - liaison douce salle polyvalente /stade, espaces jeux

- Proposer une continuité piétonne forte entre les différents pôles conformément aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Hiérarchiser les flux : piéton / VTT / vélo en famille / cavalier
- Valoriser le cours d'eau découvert (EPAB)
- Mettre en valeur le patrimoine bâti du Juch (Eglise et maisons)

- Recréer un espace de convivialité tourné vers le paysage de vallon
- Créer une lisière «ville-campagne» (à la nouvelle zone urbanisable)
- Rendre possible la cohabitation et les usages (pâtures / promeneurs)
- Créer un seuil à la liaison piétonne
- Redéfinir le «cadre paysagé» de la plaine de loisirs

Secteur 2 : L'entrée Nord – Rulosquet

- Proposer un traitement apaisé de la voie
- Permettre une continuité piétonne pour rejoindre les boucles de découverte
- Donner un seuil aux bâtis longeant la route
- Créer plusieurs seuils ou ralentissement
- Garder un caractère champêtre aux aménagements
- Réduire les surlargeurs de voie inutiles

Secteur 3 : L'entrée Est - Hent ar Veil

- Proposer des «perceptions latérales» des éléments (voie verte / ruisseau)
- Valoriser le petit patrimoine (pont)
- Marquer des seuils visuels sur la chaussée
- Atténuer la vitesse
- Réduire les surlargeurs de voie inutiles

Secteur 4 : L'entrée Ouest - Louis Tymen

- Atténuer l'effet de contraste d'ouverture tout en conservant les vues
- S'appuyer sur les éléments d'aménagement existant
- Multiplier les effets de seuil
- Affirmer une porte d'entrée
- Conforter les usages et déplacements piétons

UN PROJET D'ÉCHELLE COMMUNALE INSCRIT DANS UNE REDYNAMISATION DU CENTRE AVEC UNE PRIORITE AUX DEPLACEMENTS DOUX

Secteur 1 : Les abords de la salle polyvalente - liaison douce salle polyvalente /stade, espaces jeux

Le projet prévoit :

- De marquer l'entrée vers la salle polyvalente avec un changement de revêtement (résine pelliculée) et inviter les visiteurs à s'engager vers la liaison douce (projet) qui relie le centre bourg à la plaine de loisirs
- D'aménager autour de la salle polyvalente des espaces plus confortable ou d'aspect moins routier : reprise du passage étroit de l'angle Sud-Ouest (construction d'un muret en pierre sèche et rampe en pelouse). Petit espace en sable stabilisé près du terrain de boule au Nord-Ouest pour accueillir une table de piquenique, suppression de l'aire de retournement en enrobé (Nord de la salle) et remplacement avec un mélange terre pierre. Suppression de la haie monospécifique qui occulte l'ouverture visuelle vers la prairie

humide, remplacement par un massif de plantes variées en contrebas du muret. Installation de gradines en bois pour rejoindre la liaison douce (théâtre de verdure).

- De proposer du mobilier d'accroche vélo (offre destiné aux riverains et aux usagers de la voie verte Quimper – Douarnenez)
- D'aménager une liaison douce en sable stabilisé (2.50m de large) qui accompagne la remise à l'air libre du ruisseau rejoignant le vallon.
- Enrichissement des rives du ruisseau avec des espèces hygrophyles (*Salix caprea*, *Salix cinerea*, *Lythrum salicaria*, *Phalaris arundinacea*, *Glyceria maxima*, *Phragmites australis*)
- Plantations d'arbrisseaux (*Aulne glutineux*, *Saule Marsault*, *Saule cendré*) et fruitiers (Pommier var. Reinette d'Armorique).
- Création d'un espace de piquenique et de détente avec des bancs en bois sur un sol en terre pierre.
- Clôture rustique (piquet de châtaigner + 2 fils galva) pour gérer la limite avec les pâtures avoisinantes. Une barrière en bois champêtre pour l'amorce du chemin depuis la plaine de loisirs.



Secteur 2 : L'entrée Nord – Rulosquet

Le projet prévoit :

- De marquer des seuils successifs au droit des habitations avec un effet d' « écluse ». La voie est rétrécie (4.30m) à deux reprises par un dispositif de muret en moellons de granit côté riverains et une bordure granit rustique côté vallon. Des panneaux indiquent le sens prioritaire aux usagers de la route.
- De reprendre l'accotement avec un empièchement rustique (GNT 0/31.5) pour permettre le cheminement tout au long de l'année.
- D'aménager un dégagement devant les habitations pour préserver la sécurité des riverains.
- De reprendre le revêtement en état d'usure avec un enduit bicouche fluxé sur l'ensemble du tronçon (depuis la voie verte jusqu'à l'entrée d'agglomération (panneau Le Juch)).
- Plantation de quelques arbres sur l'espace dilaté (nord de Rulosquet avant le passage du Ris) : Erable champêtre, chêne pédonculé)

Secteur 3 : L'entrée Est - Hent ar Veil

Le projet prévoit :

- De marquer l'entrée dans le bourg au niveau du franchissement du cours d'eau du Ris avec un traitement qualitatif et une mise en valeur du tablier du pont : Changement de revêtement au sol (enduit pelliculé) et récréation d'un muret (parapet) jumeau à celui existant (rive nord) pour redonner une lecture du pont plus affirmée.
- De reprendre le gabarit du carrefour près du moulin avec une réduction sensible de la surface en enrobé – remplacement par un revêtement en terre pierre, ajout d'un arbre fruitier.
- De reprendre l'accotement sur la rive sud avec un empierrement rustique (GNT 0/31.5) pour permettre le cheminement tout au long de l'année.
- Installation de lignes de potelets en bois (châtaigner) pour affirmer la présence de piétons et d'une traversée.



Secteur 4 : L'entrée Ouest - Louis Tymen

Le projet prévoit :

- De marquer l'entrée dans le bourg (en amont du cimetière) avec un accompagnement du muret de la rive sud existant : Changement de revêtement au sol (enduit pelliculé) et récréation d'un muret jumeau à celui existant (rive nord)
- La plantation d'un double alignement d'Orme 'Plantijn' (résistant à la graphiose) pour créer un effet « d'enveloppement » destiné à réduire la vitesse des véhicules entrant.
- La démolition de la rive de stationnement en enrobé avec un remplacement par un empierrement rustique (GNT 0/31.5) pour rendre plus perméable et « vert » l'accotement : usage occasionnel du stationnement (enterrement).
- De reprendre les plantations à l'état végétatif du muret-talus existant : Cornouiller, Bruyère, Miscanthus, Anthemis, Pennisetum, etc...
- La démolition de l'ilot planté qui crée un obstacle dans la continuité piétonne des visiteurs du cimetière et une barrière visuelle sur le mur en pierre du cimetière. Végétation de l'ilot peu local (ex : yucca)